



Liberté - Égalité - Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREMIER MINISTRE

MiLDT

www.drogues.gouv.fr

Mission interministérielle de lutte
contre la drogue et la toxicomanie

Paris, le 4 novembre 2009

Le Président

EA/FT/LS- novembre 2009 n° 683

Affaire suivie par

Françoise Toussaint ☎ 01.44.63.20.65

francoise.toussaint@mildt.premier-ministre.gouv.fr

NOTE à l'attention de

Mesdames et Messieurs les chefs de projet chargés de la lutte contre la drogue et la toxicomanie

Sous couvert de Mesdames et Messieurs les Préfets de départements

La réussite du plan gouvernemental de lutte contre les drogues et les toxicomanies sur tout le territoire national n'est pas seulement l'affaire des administrations centrales, vous devez relayer les orientations nationales et impulser des actions au plus près des besoins de nos concitoyens.

Je vous rappelle que vous devez assumer personnellement cette mission de coordination interministérielle dans votre département sans la déléguer à un service déconcentré quel qu'il soit. En effet celui-ci n'aurait ni votre légitimité pour impulser l'action des administrations et partenaires institutionnels, ni votre capacité à appréhender la question des drogues dans sa globalité sur l'ensemble des champs.

Il vous appartient donc, sous l'autorité du préfet, de mettre en place des actions concertées avec l'ensemble des services déconcentrés pour faire diminuer l'usage de drogues et l'abus d'alcool dans votre département. Ces actions devront concerner à la fois la réduction de l'offre et celle de la demande et s'appuyer sur un diagnostic partagé du territoire.

Afin de vous aider dans cette démarche, j'ai décidé de mettre en place dans chaque région, un dispositif d'appui méthodologique aux chefs de projet permettant d'éclairer vos choix stratégiques par la réalisation d'états des lieux actualisés en permanence et l'aide au montage de projets.

C'est ainsi que chaque chef de projet régional a été invité à lancer un appel à candidature afin de sélectionner dans chaque région la structure la plus à même d'offrir dès janvier 2010 ce service aux chefs de projet.

.../...

Vous disposerez ainsi de diagnostics évolutifs qui vous permettront de mettre en évidence les forces et faiblesses de vos territoires départementaux, d'évaluer les dispositifs de prévention et de lutte contre les drogues existants et de vous donner les informations permettant de répondre efficacement aux problématiques locales.

Vous pourrez également vous appuyer sur ce prestataire pour le montage opérationnel des actions de vos plans territoriaux : en effet, la structure retenue devra aider l'ensemble des chefs de projet de la région à mettre en œuvre les actions concrètes prévues dans les plans territoriaux et à construire les indicateurs pertinents pour en évaluer l'efficacité.

L'appel à projet sur ce dispositif d'appui a été ciblé sur le concept de **prévention globale et multifactorielle qui doit constituer un axe fort des actions que vous mènerez en 2010** pour relayer les messages des campagnes de communication récentes ou à venir sur la dangerosité des produits, sur le statut légal des substances et sur le rôle des parents, premiers acteurs de la prévention.

En effet la prévention s'inscrit à la fois dans l'éducation à la santé et dans une éducation au respect de la loi et du vivre ensemble. Il s'agit de réaffirmer sur la base de connaissances fiables, les fondements des interdits concernant les stupéfiants et ceux des règles encadrant la distribution et la consommation d'alcool.

Dans la logique des états généraux et des assises qui seront organisés en 2010 sur les thèmes des addictions dans le milieu du travail et du renforcement de la parentalité, il vous appartiendra d'initier des actions en faveur de l'implication des adultes dans la prévention des usages et de mettre en œuvre des mesures de prévention dans le milieu du travail en concertation avec les partenaires sociaux de votre département.

Vous veillerez également avec les acteurs concernés (responsables de débits de tabac et de boissons, acteurs de la distribution,...) au respect des dispositions de la loi hôpital, santé patients et territoires du 21 juillet 2009 pour réduire l'accessibilité aux boissons alcoolisées et au tabac pour les consommateurs les plus jeunes.

Vous continuerez naturellement à développer les actions de prévention que vous menez habituellement au sein des établissements scolaires et universitaires, dans les milieux de loisirs éducatifs et sportifs, sans oublier les actions à mener en direction des publics les plus vulnérables ; notamment les personnes sous main de justice.

Dans la mise en œuvre des actions de prévention, vous pouvez utilement recommander les outils qui ont été validés par la commission nationale créée par la MILDT en 2000. Par ailleurs, je vous remercie de me signaler les outils de prévention utilisés dans votre département susceptibles de faire l'objet d'une diffusion nationale sous réserve d'une validation en commission.

Vous veillerez également au développement dans vos départements des stages de sensibilisation aux dangers de l'usage de produits stupéfiants prononcés par l'autorité judiciaire à destination et aux frais des usagers occasionnels mineurs et majeurs. Vous resterez une personne ressource pour le Procureur de la république dans le choix de l'association chargée de la mise en œuvre de ces stages.

Il est utile de rappeler que le paiement des frais de stage est à la charge de l'utilisateur et qu'en aucun cas il ne peut être financé sur des crédits interministériels.

S'agissant de la qualité et de la diversification de l'offre de soins, la régionalisation des dispositifs sanitaires avec la mise en place des agences régionales de santé font du chef de projet régional l'interlocuteur privilégié des ARS sur ce volet important de la politique publique.

.../...

Vous veillerez ainsi, sous la coordination du chef de projet régional, à ce que soit mise en place dans vos départements une bonne couverture territoriale qualitative des dispositifs spécialisés dans la prise en charge des addictions, et notamment les consultations pour les jeunes consommateurs et leur famille en vous assurant que ces consultations sont connues du public et des différents partenaires.

La mise en œuvre des mesures concernant les professionnels de santé libéraux doivent également pouvoir bénéficier de votre appui. Pour votre information, il est actuellement mené, auprès des pharmaciens d'officine, sous la responsabilité de l'Ordre national, des actions visant au repérage des conduites addictives et à l'orientation des personnes. Dans ce cadre, des rencontres entre ces professionnels de santé et des spécialistes des addictions se tiendront en 2010 dans chaque département. Je souhaite que vous en assuriez la présidence.

Par ailleurs, vous serez particulièrement attentifs à impulser des actions en direction des publics fragilisés afin de favoriser leur prise en charge sanitaire et leur réinsertion sociale.

Il vous appartient de veiller à ce que les actions locales sanitaires prévues dans la programmation régionale répondent parfaitement aux besoins des usagers de votre département en termes d'éducation à la santé, d'offre de soins, d'accompagnement social et de réduction des risques.

S'agissant de répression du trafic, dans l'attente de nouvelles initiatives du ministère de l'intérieur, de l'outre-mer et des collectivités territoriales, coordonnateur de la lutte opérationnelle contre les trafics de stupéfiants, il peut être néanmoins rappelé que le plan gouvernemental prévoit que les plans départementaux « drogues et toxicomanie » intègrent dans le cadre de leur volet « application de la loi », des plans départementaux de lutte contre le trafic local. Il s'agit de cibler des lieux où se déroulent de manière habituelle des petits trafics qui alimentent l'économie souterraine et génèrent des nuisances sociales importantes tout en constituant un obstacle majeur aux politiques de prévention. Vous apporterez dans ce cadre une attention particulière aux trafics se déroulant dans et aux abords des établissements scolaires et des lieux de vie culturels et sportifs fréquentés par les jeunes sur la base de diagnostics partagés entre les services de police, de gendarmerie et les chefs d'établissements concernés.

Vous veillerez également à mobiliser l'ensemble des services de l'Etat en lien avec les groupements d'intervention régionaux (GIR) et la plate-forme d'identification des avoirs criminels (PIAC) afin qu'ils renforcent le volet patrimonial des enquêtes relatives à des trafics de stupéfiants.

Vous rappellerez à ces services que le produit des biens des trafiquants saisis vient abonder après jugement un fonds de concours dont le montant est redistribué par la MILDT à 90 % aux ministères en charge de la lutte contre le trafic et l'application de la loi pour financer l'acquisition d'équipements ou de services destinés à la lutte anti-drogue. Les 10% restant pouvant financer des actions de prévention menées par les ministères concernés.

Enfin, vous serez également attentif aux cultures illicites de cannabis qui sont en progression sur l'ensemble du territoire comme en témoigne entre autre le développement des magasins d'horticulture dits « growshops ».

La délégation de crédits aux chefs de projet sera établie dès le mois de janvier 2010 afin que vous disposiez des moyens nécessaires à la programmation de vos actions. Je vous rappelle que le transfert à l'ONDAM à hauteur de 4 millions des budgets CDO finançant des dispositifs médico-sociaux relevant de l'assurance maladie vous donne dans chaque département des marges de manœuvre financières pour développer des actions nouvelles sur l'ensemble des volets du plan gouvernemental.

Il vous appartient toutefois d'utiliser les crédits qui vous seront délégués en respectant leur nature de crédits d'impulsion et de coordination.

.../...

C'est ainsi que les mesures de vos plans départementaux qui relèvent de l'action habituelle des services déconcentrés doivent être financées sur leurs budgets, qu'il s'agisse de prévention, de prise en charge ou de lutte contre le trafic.

Vos propres crédits doivent permettre en revanche d'impulser et d'expérimenter des actions innovantes et aussi de conduire des projets interministériels rassemblant vos services déconcentrés autour d'objectifs communs : à titre d'exemple, des formations interministérielles sur la thématique drogue, des outils de communication ou de prévention pour l'ensemble des services seraient pertinents.

De la même façon, l'achat de matériel d'investigation et de surveillance pour les forces de l'ordre doit s'inscrire dans le cadre de projets impliquant plusieurs services et/ou plusieurs champs d'action : par exemple une action conjointe de prévention dans un établissement scolaire et d'identification et de démantèlement des réseaux de trafic présents à ses abords.

Pour chacun des projets innovants que vous souhaitez financer, vous évoquerez en amont au sein de vos comités de pilotage la possibilité d'une évaluation, d'une pérennisation et d'un nouveau portage.

S'agissant de ces comités qui constituent une sous commission spécialisée de la commission placée auprès du préfet, vous veillerez à ce qu'elle se réunisse rapidement pour évaluer l'efficacité des actions menées en 2009 et définir les stratégies et projets à mettre en œuvre dès janvier 2010.

Telles sont les indications que je souhaitais vous donner sachant que je vous réunirai le 18 novembre prochain pour évoquer avec vous de façon plus approfondie les orientations du plan gouvernemental, les grands projets pour l'année à venir et le rôle des chefs de projet.

Vous voudrez bien me tenir informé des difficultés que vous pourriez rencontrer dans l'application de cette circulaire.



Etienne APAIRE